

COMPRENDRE LE PROCESSUS DE L'ALIENATION PARENTALE

TEXTES EXTRAITS DES APPORTS DES PSYCHOLOGUES GARDNER, VON BOCH,
BONE, WALSH, LOWENSTEIN, VAN GIJSEGHM, KODJOE, KOEPEL

PRESENTES PAR FRANCOIS PODEVYN ET PASCALE LIMAROLA

REPRIS SOUS LE SITE WEB

[HTTP://MEMBRES.LYCOS.FR/ALIENATIONPARENTALE/FORUM.HTML](http://membres.lycos.fr/alienationparentale/forum.html)

Définition

L'aliénation parentale est un processus qui consiste à programmer un enfant pour qu'il haïsse un de ses parents sans que ce ne soit justifié. Lorsque le syndrome est présent, l'enfant apporte sa propre contribution à la campagne de dénigrement du parent aliéné. (GARDNER2 et GARDNER3, §1)

- Dans les années 80, on observe une escalade des conflits et, dans les cas extrêmes, le détournement de l'affection des enfants par un des parents au détriment de l'autre parent. Le premier à mettre un nom sur ce phénomène est le psychiatre Richard Gardner : le « syndrome d'aliénation parentale ». (MAJOR, §6 à 11)
- Le syndrome se manifeste en général chez la mère des enfants,

notamment parce que sa mise en place demande beaucoup de temps et que c'est souvent elle qui en a la garde principale. Toutefois, le cas peut se présenter chez des pères instables ou dans des cultures où la femme n'a traditionnellement aucun droit tangible. (MAJOR, §31 et 33)

Le parent aliénant est souvent un parent sur-protecteur. Il peut être aveuglé par sa rage ou animé par un esprit de vengeance provoquée par la jalousie ou la colère. (GARDNER2, §14 à 17)

Il se voit en victime, injustement et cruellement traitée par l'autre parent dont il cherche à se venger en faisant croire aux enfants que cet autre parent a tous les torts. (LOWENSTEIN1, §15)

Dans des familles qui présentent des dysfonctionnements, le phénomène implique plusieurs générations. Le parent aliénant est soutenu par des membres de sa famille, ce qui renforce son sentiment d'être dans le vrai. (MAJOR, §53)

Conséquences pour l'enfant

L'enfant est amené à haïr et à rejeter un parent qu'il aime et dont il a besoin. (FAMILYCOURTS, §3)

Le lien entre l'enfant et le parent aliéné sera irrémédiablement détruit (GARDNER3, §66) En effet, on ne peut reconstruire le lien entre l'enfant et le parent aliéné s'il y a eu un hiatus de quelques années (GARDNER_ADDENDUM2, §2)

Le parent aliéné devient un étranger pour l'enfant. Le modèle principal des enfants aura été le parent SAPHologique, mal adapté et présentant un dysfonctionnement. Beaucoup de ces enfants développent de sérieux troubles psychiatriques (MAJOR, §57)

Induire un syndrome d'aliénation parentale à un enfant est une forme d'abus. Dans les cas d'abus sexuels ou physiques, les victimes arrivent un jour à surmonter les blessures et les humiliations qu'ils ont subies. A contrario, un

abus émotionnel va à coup sûr avoir des répercussions psychologiques et peut engendrer des problèmes psychiatriques pour le restant de la vie (GARDNER_ADDENDUM2, §2)

Les effets chez l'enfant victime du syndrome d'aliénation parentale peuvent être une dépression chronique, une incapacité à fonctionner dans un cadre psychosocial normal, des troubles d'identité et d'image, du désespoir, un sentiment incontrôlable de culpabilité, un sentiment d'isolement, des comportements hostiles, un manque d'organisation, un dédoublement de personnalité et parfois, le suicide. Des études ont montré qu'une fois adulte, les victimes d'une telle aliénation ont un penchant pour l'alcool, la drogue et présentent d'autres symptômes de mal être profond (FAMILYCOURTS, §19)

Le sentiment incontrôlable de culpabilité est provoqué par le fait qu'il réalise, une fois adulte, qu'il a été le complice malgré lui d'une grande injustice infligée au parent aliéné (LOWENSTEIN1, §13)

L'enfant aliéné risque de reproduire la même SAPHologie psychologique que le parent aliénant (GARDNER3, §66)

Comment identifier un parent aliénant?

Dans son livre « Protecting your children from parental alienation », le Dr Douglas Darnall décrit le parent aliénant comme procédant d'un système fait d'illusions, où tout son être est orienté vers la destruction de la relation entre les enfants et l'autre parent (MAJOR, §28)

Pour le parent aliénant, avoir le contrôle total de ses enfants est une question de vie ou de mort. Il est incapable d'individualiser (de reconnaître en ses enfants des êtres humains séparés de lui) (MAJOR, §38 et 39)

Le parent aliénant ne respecte pas les règles et n'a pas l'habitude d'obéir aux jugements des tribunaux. Il présume que tout lui est dû et que les règles sont pour les autres (MAJOR, §38 et 40)

Le parent aliénant est parfois socioSAPhe et sans conscience morale. Il est incapable de voir la situation sous un autre angle que le sien, spécialement pas sous celui des enfants. Il ne distingue pas la différence entre dire la vérité et mentir (MAJOR, §41)

Le parent aliénant cherche désespérément à contrôler l'emploi du temps des enfants lorsqu'ils sont chez l'autre parent. Laisser partir ses enfants équivaut à lui arracher une partie du corps (MAJOR, §45 et 46)

Le parent aliénant est très convaincant dans sa détresse et dans ses descriptions. Il arrive souvent que les personnes impliquées (police, assistants sociaux, avocats et même psychologues) le croient (MAJOR, §60)

Le parent aliénant feint de manière hypocrite de vouloir forcer les enfants à se rendre en visite chez l'autre parent (GARDNER2, §22)

Le parent aliénant n'est pas coopératif et offre une grande résistance à être examiné par un expert indépendant, qui pourrait mettre au grand jour ses manipulations (GARDNER1, §39 à 41)

Lors d'une évaluation, le parent aliénant peut montrer des failles dans son raisonnement. Celui-ci, fondé sur des mensonges et des illusions, s'avère parfois absurde ou non crédible (GARDNER1, §43 à 45)

Le parent aliénant soutient l'enfant dans ses allégations propres, sans égard pour leur degré d'in vraisemblance (GARDNER1, §48 et 49)

Lorsque la présence de paranoïa est détectée, la victime du système se limite au parent aliéné. Au cours des litiges, la paranoïa s'étend à ceux qui défendent le parent aliéné (parents, avocat) (GARDNER1, §91 et 92)

Les comportements classiques d'un parent aliénant

On observe souvent les mêmes comportements chez le parent aliénant qui sabote la relation entre les enfants et l'autre parent: (CHILDA LIENATION, §2)

- 1 Refuser de passer les communications téléphoniques aux enfants.
- 2 Planifier toutes sortes d'activités avec les enfants durant la période où l'autre parent doit normalement exercer son droit de visite.
- 3 Présenter le nouveau conjoint aux enfants comme leur nouvelle mère ou leur nouveau père.
- 4 Intercepter le courrier et les paquets envoyés aux enfants.
- 5 Dévaloriser et injurier l'autre parent en présence des enfants.
- 6 Refuser d'informer l'autre parent au sujet des activités dans lesquelles les enfants sont impliqués (match de sports, représentation théâtrale, activités scolaires...)
- 7 Parler d'une manière désobligeante du nouveau conjoint de l'autre parent.
- 8 Empêcher l'autre parent d'exercer son droit de visite.
- 9 « Oublier » de prévenir l'autre parent des rendez-vous importants (dentiste, médecin, psychologue...)
- 10 Impliquer son entourage (sa mère, son nouveau conjoint...) dans le lavage de cerveau des enfants.
- 11 Prendre d'importantes décisions concernant les enfants sans consulter l'autre parent (choix de la religion, choix de l'école)
- 12 Empêcher l'autre parent d'avoir accès aux dossiers scolaire et/ou médical des enfants

Comment identifier un enfant aliéné?

Le parent aliénant confie avec force de détails à son enfant ses sentiments négatifs et les mauvaises expériences vécues avec le parent absent. L'enfant absorbe la négativité du parent et devient en quelque sorte son thérapeute. Il ressent le devoir de protéger le parent aliénant (MAJOR, §55)

L'enfant aliéné sent qu'il doit choisir le camp du parent aliénant. C'est lui qui a le pouvoir et la survie de l'enfant en dépend. Il n'ose pas se rapprocher du parent aliéné. Il racontera uniquement ce qui n'était pas bien durant le droit de visite. Un détail ou un incident isolé est monté en épingle par le parent aliénant, confortant l'enfant dans l'idée qu'il n'aime pas être avec l'autre parent (MAJOR, §48 et 50)

Les enfants aliénés entretiennent les mêmes illusions que le parent aliénant, dans un processus psychiatrique appelé la «folie à deux» (GARDNER1, §91 et 92)

Critères d'identification

Symptôme (GARDNER3, §3 à 11)	Explication (MAJOR, §16 à 26)
1. Campagne de dénigrement	Cette campagne se manifeste verbalement et dans les actes.
2. Justifications futiles	L'enfant donne des prétextes futiles, peu crédibles ou absurdes pour justifier son attitude.
3. Absence d'ambivalence	L'enfant est absolument sûr de lui et son sentiment exprimé à l'égard du parent aliéné est manichéen et sans équivoque: c'est de la haine.
4. Phénomène d'indépendance	L'enfant affirme que personne ne l'a influencé et qu'il en est arrivé seul à adopter cette attitude.
5. Soutien délibéré	L'enfant prend d'une manière réfléchie la défense du parent aliénant dans le conflit.
6. Absence de	L'enfant n'éprouve aucune culpabilité face au

culpabilité	dénigrement ou à l'exploitation du parent aliéné.
7. Scénarios empruntés	L'enfant relate des faits qu'il n'a manifestement pas vécus ou qu'il a entendu raconter.
8. Généralisation à la famille étendue	L'enfant étend son animosité à l'ensemble de la famille et des amis du parent aliéné.

Les trois stades de la maladie chez l'enfant

Stade I léger	A ce stade, les visites se déroulent généralement calmement, avec peu de difficultés au moment du changement de parents. Dès que l'enfant est chez le parent aliéné, les manifestations de la campagne de dénigrement disparaissent ou sont discrètes et rares. Leur principale motivation est pour l'enfant de conserver un lien solide avec le parent aliénant (GARDNER3, §20)
Stade II moyen	Le parent aliénant utilise une grande variété de tactiques pour exclure l'autre parent. Au moment du changement de parents, les enfants, ayant compris que c'est ce que le parent aliénant veut entendre, intensifient leur campagne de dénigrement. Les arguments utilisés sont plus nombreux, plus frivoles et plus absurdes. Le parent aliéné est entièrement mauvais et l'autre entièrement bon. Malgré cela, ils acceptent d'accompagner le parent aliéné et, une fois totalement coupés de l'autre parent, ils redeviennent plus coopératifs. (GARDNER3, §27 et 28)
Stade III grave	Les enfants sont généralement perturbés et souvent fanatiques. Ils partagent les fantasmes paranoïaques du parent aliénant à l'égard de l'autre parent. Ils peuvent être paniqués à la seule idée de devoir aller en visite chez l'autre parent. Leurs cris, leur état de panique et leurs explosions de violence peuvent être tels qu'aller en visite devient impossible. Si néanmoins ils vont chez le parent aliéné, ils peuvent fuguer, être paralysés par des peurs morbides ou être continuellement tellement provocants et destructeurs qu'il devient nécessaire les ramener à l'autre parent. Même coupés de l'univers du parent aliénant pour une période significative, il est impossible de réduire leurs peurs ou leurs colères. Tous ces symptômes renforcent encore le lien SAPHologique qu'ils entretiennent avec le parent aliénant (GARDNER3, §38)

Motivations du parent aliénant

- 1) Certains parents aliénants sont aveuglés par leur rage.
- 2) Certains parents aliénants sont jaloux du fait que l'autre est engagé dans une nouvelle relation et eux pas. Le priver des enfants équivaut à lui enlever ce qu'il a de plus précieux au monde.
- 3) La colère peut être provoquée par des facteurs économiques.
- 4) Le côté maternel sur-protecteur du parent aliénant est un facteur courant qui explique l'aliénation des enfants. Le monde est vu comme dangereux et le père en particulier représente une source potentielle de danger.

extrait de "SYNDROME D'ALIENATION PARENTALE" (SAP)

par François Podevyn francoispodevyn@yahoo.fr

Définition

Gardner Selon Gardner, qui a la paternité du syndrome, le SAP serait un désordre qui a comme première manifestation une campagne de dénigrement de la part de l'enfant contre un parent, le parent aliéné (PAE), campagne non justifiée. Cette campagne de dénigrement est elle-même le résultat de la combinaison, d'une part, d'une forme de

lavage de cerveau plus ou moins subtil opéré par l'un des parents, le parent aliénant (SAP) et, d'autre part, de contributions de l'enfant relevant donc de certaines caractéristiques de cet enfant.

Kelly Selon Kelly, le SAP serait le phénomène où un enfant exprime librement et de façon persistante des sentiments et des croyances déraisonnables (rage, haine, rejet, crainte) envers un parent et qui sont significativement disproportionnés par rapport aux expériences réelles que l'enfant a vécu avec ce parent.

Les causes et origines chez le parent aliénant

Le ressentiment.	Le SAP se sent lésé par la séparation et considère l'autre parent comme responsable et indésirable.
Le désir de protéger l'enfant.	Le SAP veut mettre son enfant à l'abri de cet être indésirable qu'est l'autre parent.
Le sentiment de culpabilité.	La séparation engendre un sentiment de culpabilité. Pour se débarrasser de ce sentiment désagréable, le SAP va le projeter sur l'autre parent.
Le désir de réparation.	Il se traduit par le désir de donner une famille idéale, enfin normale, à son enfant, famille dont l'autre parent est exclu. C'est ainsi qu'on voit parfois le SAP s'aggraver lorsque le SAP se remet en ménage.
L'effet Rosenthal.	Ou " qui cherche trouve ". Cet effet bien connu décrit l'attention sélective du sujet qui ne retient que les détails qui confirment sa thèse. Le SAP ne retiendra que les détails qui étayent sa conviction ou sa croyance en le fait que le PAE est mauvais.

Les causes et origines chez l'enfant aliéné

Le désir de réparation.	L'enfant veut " réparer " le SAP qu'il croit endommagé. Il projette sa propre blessure sur son parent, blessure qu'il essaye de réparer ensuite pour se réparer lui-même par procuration. Il dira, par exemple : " Je préfère ne pas y aller parce que c'est toi que j'aime ". Cette attitude ne fait que renforcer les inquiétudes du SAP.
Le désir de réunification du couple parental.	Partant de l'idée qu'un discours haineux vaut mieux que pas de discours du tout, l'enfant va alimenter le conflit entre les parents car, tant qu'ils se parlent,, il y a de l'espoir.
Le conflit de loyauté.	Ce conflit de loyauté provoque une angoisse lourde à porter pour l'enfant. Suivant un mécanisme de survie (à court terme), l'enfant opère un clivage pour sortir du conflit de loyauté (pour rétablir l'homéostasie). Il perçoit un parent comme totalement bon et l'autre comme totalement mauvais. Il choisit de vivre avec le bon et d'effacer le mauvais de sa vie (parenticide symbolique).

Critères du diagnostic

Campagne de dénigrement	L'enfant fait sa propre campagne de dénigrement à l'encontre du PAE.
<ul style="list-style-type: none">· Rationalisations faibles, frivoles ou absurdes.	Pour expliquer ce dénigrement, l'enfant invoque des raisons absurdes. Il dira, par exemple, du PAE : " Il fait du bruit en mangeant " ou " Il n'a <i>jamaïs</i> de lait pour mes céréales ".
<ul style="list-style-type: none">· Absence d'ambivalence.	Lorsqu'on l'interroge, l'enfant ne se souvient de RIEN de bien dans le passé, lorsqu'il vivait encore avec le PAE.

- Le libre penseur. L'enfant est convaincu de ne pas être influencé, de rester indépendant. Cette conviction est le résultat du clivage opéré.
- Réflexe de soutien. L'enfant se présente comme le soutien, le champion, le petit soldat ou encore le protecteur du SAP, dont il aide la cause. Par exemple, lors des visites, il fouillera les affaires du PAE et volera des documents qu'il pense compromettant et qu'il rapportera au SAP.
- Absence de culpabilité. L'enfant n'éprouve aucune culpabilité devant cette mise à mort du PAE. On peut même y observer parfois une coloration sadique.
- Scénarios empruntés. L'enfant utilise un vocabulaire et des scénarios adultoïde qui ne sont pas normaux dans la bouche d'un enfant de son âge.
- Extension à la famille élargie. L'animosité s'étend à la famille et aux connaissances du PAE et, s'ils sont différents, au pays, à la langue, à la race ou à la religion du PAE. Ce critère inclut aussi les velléités de changer de SAPronyme, dans le cas où le PAE est le père.

Le lavage de cerveau de l'enfant par un parent

Le SAP peut opérer de façon ouverte ou beaucoup plus subtile. Le lavage de cerveau recrée une réalité intra-psychique chez l'enfant, réalité qui conforte le SAP dans ses convictions.

Les termes utilisés.	Par exemple, le PAE, téléphonant à sa mère, alors que l'enfant joue par terre sur le tapis, dira : " Oui, il (elle) est encore passé(e) avec sa <i>pute</i> (son ...) " ou, si le PAE appelle et veut parler à l'enfant : " c'est <i>encore</i> ton père au téléphone ". Si le PAE s'étonne ou reproche au SAP que l'enfant ne veuille pas lui parler, le SAP répond, toujours devant l'enfant qui joue par terre, " Oui, et bien c'est <i>ton</i> avis. Moi, je trouve que cet enfant est très gentil... "
Exagération des problèmes.	[NDLA : Un détail devient une montagne]
Le téléphone.	Le téléphone est un outil redoutable
Reconstruction des souvenirs.	La mémoire est un phénomène reconstructif. Le SAP ne rappelle à l'enfant que les mauvais souvenirs du passé avec le PAE. Si l'enfant s'aventure dans un " mais c'était quand-même bien avec papa (maman) à Walibi ", le SAP répond : " Oui mais tu te souviens, il (elle) n'a pas voulu te payer une barbe à papa ". Si l'enfant possède une photographie (qui a échappé au grand nettoyage) le représentant à Walibi avec son parent absent, la réponse du SAP sera " Oui mais je trouve que tu as l'air bien triste sur cette photo... "
Sarcasmes.	" Oui, maintenant, il (elle) a de l'argent pour cela !! "

La programmation

Le conditionnement opéré par le SAP est inconscient, souvent improvisé et guidé par sa conviction que le PAE est mauvais et nuisible.

La neutralité.

Le SAP dit " Si tu ne veux pas y aller, moi je te comprends, tu n'iras pas ". Message à l'enfant : " moi, je te respecte, lui pas, il ne pense qu'à ses droits "

Le " nous ".

Lorsqu'il parle, le SAP inclus toujours l'enfant dans une alliance : " Il *nous* a abandonnés ".

Autre exemple :

" Ha ! Qu'est-ce que je n'ai pas vécu avant avec lui ! " ou " Si je te racontais tout ce qu'il nous a fait ! ". Mais le SAP se garde bien de le raconter, ou : " Je te raconterai plus tard... "

Conséquences pour l'enfant

Le salut de l'enfant serait de continuer à vivre avec un bon et sain conflit de loyauté. **Un enfant visiblement angoissé par le conflit de loyauté entre ses deux parents est beaucoup plus en sécurité qu'un enfant victime d'un SAP grave.** [NDLA : pour rappel, cet enfant paraît bien, n'est ni angoissé, ni ambivalent, ni culpabilisé, etc...] Le conflit de loyauté n'est pas un prédicteur de troubles de comportement (délinquance, etc...), alors que le SAP l'est.

L'enfant risque de perdre la moitié de ses racines identitaires. Tout clivage est potentiellement SAPHogène. Le clivage identitaire va provoquer des problèmes identitaires, des failles identitaires, et des troubles de comportement dont l'apothéose est la schizophrénie. Mais ce ne sont que des spéculations scientifiques car on manque cruellement d'études longitudinales.

L'enfant prend le pouvoir à un moment où il ne le devrait pas. La fonction SAPernelle est détruite. Un enfant qui prend le pouvoir perd son enfance. Il perd la distance intergénérationnelle qui lui permet de se former [en tant qu'adulte].

Au cours des dernières années, mon activité pratique de psychiatre et de psychothérapeute me fait rencontrer un nombre croissant de deux groupes de patients:

1. des enfants entre-temps adultes de parents divorcés présentant des troubles psychiques et psychosomatiques quelquefois considérables. Leurs difficultés doivent souvent être vues dans le contexte de leurs problèmes massifs de conscience en eux-mêmes, d'identité et relationnels ayant pour cause la perte d'un de leurs parents suite à la séparation ou du divorce des parents quand ils étaient enfants ou adolescents.
2. des parents, majoritairement des pères, ayant perdu tout contact avec leur enfant / leurs enfants suite à leur séparation ou à leur divorce

L'interruption des contacts et des relations entre les enfants d'une part et l'un des parents de l'autre suite à une séparation / à un divorce exerce un impact traumatisant sur les enfants

L'étude représentative à long terme pour laquelle A. Napp-Peters a observé pendant 12 ans une population de 150 familles divorcées montre que les enfants ayant perdu après le divorce le contact avec le parent vivant séparé, présentent les comportements singuliers et les troubles psycho-sociaux les plus marqués; elle confirme donc la teneur des études américaines sus-mentionnées. Par contre, les enfants de parents qui après le divorce réussissent à continuer à jouer (ensemble ou de manière coordonnée) leur rôle de parents, rencontrent le moins de difficultés pour s'adapter à une situation familiale modifiée. Selon cette étude, garçons et filles ne réagissent

dans un premier temps pas de la même manière au changement de leur situation familiale. Alors que ce sont les garçons qui – selon la première enquête de Madame Napp–Peters – réagissent plus fort et plus longtemps que les filles en développant un comportement problématique, ce sont notamment les jeunes femmes qui – selon une deuxième enquête – présentent au bout de douze ans des troubles psychiques sous forme de problèmes d'identité, de conscience de soi, de problèmes relationnels et de troubles psychosomatiques .

La question plus spéciale de l'impact de la privation précoce du père sur la santé psychique au cours de la vie ultérieure fut l'objet d'une étude représentative que M. Franz et al. ont réalisée à la Clinique de médecine psychosomatique et de psychothérapie de l'université de Dusseldorf *Klinik für Psychosomatische Medizin und Psychotherapie* . Cette étude analyse l'évolution et les causes de maladies psychosomatiques telles que les maladies d'angoisse, les dépressions, les troubles de conscience en soi et les troubles relationnels d'un échantillon représentatif de 301 personnes pendant une période de 11 ans. Elle comporte notamment aussi des personnes nées entre 1935 et 1945. Cette analyse montre que le taux de troubles est significativement plus élevé chez les personnes adultes examinées dont le père a été absent pendant une période prolongée au cours des six premières années de leur vie. Environ 50 % à 70 % des hommes et des femmes examinés subissent encore à l'âge adulte des **problèmes considérables après avoir grandi sans leur père**. Ces rapports sont confirmés par les résultats d'une étude de 11 ans réalisée à Mannheim dans le domaine de l'épidémiologie et de l'évolution à long terme des maladies psychogènes

Le livre le plus récent du célèbre psychothérapeute Horst Petri intitulé „Das Drama der Vaterentbehrung" (1999), traite de manière impressionnante les graves conséquences et les impacts de la perte du père sur les personnes concernées et sur les structures sociales dans leur ensemble. (voir aussi Chr. Olivier [1994])

Les contacts affectifs et relationnels de la vie de famille entre parents et enfants ne se terminent pas avec le divorce des parents.

Le maintien et le cas échéant le rétablissement de la relation et le respect du contact affectif naturel entre un enfant et ses deux parents et sa parenté joue un rôle important dans le développement sain de l'enfant.

Le bien-être psychique et moral de l'enfant comporte en règle générale la fréquentation de ses deux parents (c'est-à-dire la possibilité de vivre sa relation avec eux) et des personnes avec qui l'enfant entretient des contacts affectifs; et

à L'enfant a besoin de fréquenter chacun de ses parents. Les deux parents ont le droit et l'obligation de fréquenter l'enfant.

Le maintien du contact affectif et relationnel est aujourd'hui considéré comme étant un critère important du "bien-être psychique et moral de l'enfant".

Il faut préserver le respect des relations et des contacts affectifs naturels de l'enfant avec ses deux parents et du maintien de la fréquentation des deux parents un critère important

L'enfant a besoin essentiellement de l'aide du père pour réussir son individuation, sa séparation et son autonomie

Lorsque celui-ci manque, pour quelque raison que ce soit, l'enfant reste souvent littéralement lié à sa mère – avec tous les impacts sur le développement de sa personnalité. Les complexes de symbiose non résolus jouent un rôle important pour de nombreuses maladies de l'âge adulte, telles que par exemple les névroses d'angoisse, les dépendances, les troubles du comportement alimentaire et les psychosomatoses. Dans le cas de relations exclusivement à deux entre l'enfant et sa mère ou bien l'enfant et son père, l'enfant ne peut pas apprendre à manier suffisamment bien le "triangle" existant entre lui-même, son père et sa mère.

Plus tard, devenue adulte en situation matrimoniale, lorsque par exemple, elle attendra elle-même un enfant, cette personne tendra souvent à se retirer de son rôle de parent ou de partenaire, délaissant ainsi l'enfant avec l'autre partenaire, ou bien elle tombera elle-même dans un rôle d'enfant risquant de créer de graves conflits de couple. Peut-être avez-vous douloureusement expérimenté ces mêmes phénomènes. Etre trop peu expérimenté dans le "triangle" (mère – père – enfant) peut induire des problèmes au niveau de la configuration des relations au sein d'un groupe (par exemple en cas de modèles relationnels symbiotiques ou d'une configuration trop étroite ou trop distancée ou en cas d'isolement).

C'est aussi pour la configuration de leur identité que garçons et filles ont besoin d'expériences avec leur mère et avec leur père. C'est avec sa mère que la fille apprend comment devenir une femme et c'est avec son père que le garçon apprend comment devenir un homme. Si l'absence d'un des parents fait que l'enfant est insécurisé au niveau du développement du rôle des sexes, il peut rencontrer ultérieurement des problèmes au niveau de la rencontre avec des personnes de l'autre ou du même sexe.

En guise de résumé on peut dire que garçons et filles ont besoin de l'aide et de l'exemple de leur mère et de leur père pour pouvoir développer une identité masculine ou féminine, un concept et une conscience de soi sains et un comportement affectif et relationnel.

La perte d'un des parents bouleverse profondément le soi de l'enfant, sa structure et sa substance. L'enfant se sent brisé. Il a l'impression que la perte d'un des parents se dirige contre lui: „C'est de ma faute", ou „Je n'ai pas mérité que maman / papa reste".

Lorsqu'un des parents agit activement programmant ainsi la perte relationnelle – ce qui est le cas du PAS, l'enfant inflige une charge négative à une partie de soi-même; un côté de sa personnalité subit une véritable amputation psychique entraînant de graves conséquences pour le développement notamment à long terme de sa personnalité.

La perte d'une relation s'accompagne d'une douleur incroyable ressentie par l'enfant, douleur qui peut se manifester de manière complètement variée (par exemple sous forme d'un comportement singulier, de dépressions, d'angoisses, de symptômes psychosomatiques etc.).

Souvent, l'entourage de l'enfant n'aperçoit pas ces signaux, ou ne les comprend pas correctement, ce qui fait que l'assistance ne vient pas. Pour supporter sa situation d'une manière quelconque, l'enfant refoule sa douleur, il la dissocie. Vu de l'extérieur, on ne peut plus s'apercevoir de rien du tout. C'est plus tard que ces enfants présentent souvent des symptômes corporels ou psychiques et des problèmes comportementaux, ou qu'ils font traiter leurs graves problèmes psychiques et / ou psychosomatiques dans nos cabinets et cliniques psychiatriques ou psychothérapeutiques quand ils sont adultes.

Ce sont les enfants qui vu de l'extérieur se comportent tout à fait normalement qui sont le plus fortement menacés. Ils s'adaptent, ils se taisent, ils pleurent „à l'intérieur" et sont incapables d'exprimer leur peine; alors on ne les entend plus.

Ce qui vient d'être dit constitue naturellement un défi énorme pour les couples qui se séparent. Ils sont appelés à réussir à séparer leur vie de couple de leur vie de parents, et ce dans une situation où les sentiments les plus variés (colère, angoisse, ennui, humiliation, sentiments de rancune) sont virulents. Toutefois, c'est justement ce que doivent accomplir les parents s'ils veulent prendre en compte le bien-être psychique et moral de leurs enfants communs, sans penser uniquement à leurs mobiles intéressés aussi compréhensibles seront-ils. Mon ex-mari, mon ex-femme a beau me répugner en tant que partenaire: en tant que père, en tant que mère de l'enfant, il est parfaitement unique et irremplaçable dans la perspective de l'enfant, avec toutes ses différences. L'enfant a besoin de ses deux parents, et tout au fond de son cœur, il voudra les aimer en tant que couple, même

quand ils seront séparés, et il aspire à pouvoir maintenir le contact affectif naturel avec eux.

Normalement, toute mère et tout père possèdent l'aptitude naturelle – plus ou moins bien développée – de jouer le rôle de mère ou de père de leur enfant. Ils ne peuvent toutefois être remplacés dans ce rôle par une autre personne (par un nouvel époux par exemple). La séparation / le divorce des parents modifie certes la configuration de la famille – on n'habite plus au même endroit. Au niveau du contact affectif naturel, notamment dans l'optique de l'enfant, la famille reste néanmoins une famille – même dans une configuration changée

Que se passe-t-il en cas de syndrome d'aliénation parentale (SAP/PAS) ?

PAS signifie en fait „syndrome d'aliénation parents – enfants" ou „syndrome du parent adversaire". Il est généré par l'un ou par les deux parents moyennant des actions de manipulation ou de programmation. PAS désigne un état d'affection non motivée et sans compromis de l'enfant pour l'un de ses parents, pour celui qui est „le bon et bien-aimé" et avec lequel il vit, et simultanément de délaissement hostile et également sans compromis de l'autre parent, du prétendu „mauvais et détesté" avec lequel l'enfant ne vit plus, état qui apparaît dans le contexte de conflits entre les parents et qui se polarise autour du droit de fréquentation et du droit d'exercice de l'autorité parentale en cas de séparation et de divorce. Les instruments utilisés sont la rupture du contact et la dévalorisation de celui des parents qui vit en dehors du foyer.

D'après Pamela Stuart, ancienne chef de la fondation PAS- Research Foundation de Washington, le processus psychologique sur lequel repose l'aliénation en cas de PAS ressemble à celui qui devient manifeste au sein du système des sectes ou même en cas de prise d'otages

En cas de PAS, celui des parents qui met en oeuvre l'aliénation, soumet l'enfant – sciemment ou inconsciemment – à une endoctrination ciblée; il abuse pour ce faire du pouvoir presque sans limites qu'il a d'influencer et de disposer de son enfant (désigné par R.A. Gardner comme „brainwashing"). Cette endoctrination crée une image non pertinente négative, à réalité déformée et une perte de considération. Une telle influence revêt clairement les caractéristiques d'un abus et provoque des conséquences psychiques graves pour l'enfant

Comme sa capacité de différenciation n'est pas encore pleinement développée, l'enfant n'a que des extrêmes pour s'orienter. Ainsi, l'attitude accompagnant l'image négative qu'il a de l'autre parent (adversaire)

déclenche un processus psycho-dynamique qui par la suite n'ayant plus besoin d'impulsion se déroule tout seul. Tout compte fait, l'enfant contribue lui-même à ce processus en développant une telle répulsion contre le parent aliéné qu'il refuse tout contact avec lui, même sans aucune intervention extérieure. Il rejette celui de ses parents qui vit séparé en raison de ce qu'il a entendu sur la base de racontards et adopté de lui, sans prendre en compte ses propres expériences. C'est ce qu'indiquent clairement les interviews. Dans les familles PAS, on se réfère facilement à la volonté de l'enfant en mettant à l'avant-plan ce qu'il veut, et pas ce qu'il lui faut. Souvent, un enfant de trois ou de cinq ans est invité à décider s'il veut rendre visite à son père ou à sa mère, ou s'il ne veut pas. Les enfants rejettent souvent des parents normaux, souvent très compétents, qui aiment leurs enfants et qui sont ou étaient bien aimés par eux; leur refus ne porte pas sur des parents qui négligent leurs enfants ou qui exercent de la violence ou même des sévices sur eux.

Les conséquences négatives du comportement qui consiste pour les parents à renoncer à diriger l'enfant et de déplacements inadéquats de la responsabilité parentale (parentification) sur l'enfant sont indiquées dans le livre de la pédo-psychologue J. Prekop, intitulé: „Der kleine Tyrann – Welchen Halt brauchen Kinder?“ (1999).

Pour résumer: En cas de PAS, il y a trois facteurs qui provoquent le rejet agressif d'un des parents et la reprise par l'enfant des sentiments de rejet de celui des parents qui s'occupe de l'enfant:

La manipulation et la programmation en partie conscientes, en partie inconscientes de l'enfant par celui de ses parents avec lequel il vit quotidiennement et qui ont pour but de détruire l'amour de l'enfant pour l'autre parent et de le mettre à l'écart de la vie de l'enfant.

L'enfant subit un grave conflit de loyauté et, dans sa situation de dépendance, il se rangera du parti de celui de ses parents qui vit avec lui et dont il a besoin. Émotionnellement parlant, il dissocie l'autre parent.

Sur le fond de la description négative entraînant une déformation souvent substantielle de la réalité et de la dévalorisation de celui des parents qui vit séparé par celui qui vit avec l'enfant, celui-ci reprend souvent les représentations et les sentiments négatifs du dernier, il se les approprie pour

en faire parfois même sa propre histoire et des scénarios allant bien plus loin que les descriptions de celui des parents qui est l'auteur de la manipulation. L'enfant prétend souvent des choses qui n'ont jamais eu lieu.

à Les conditions de vie extérieures, les possibilités financières, le déménagement dans une autre ville ou à l'étranger, l'aliénation systématique en faisant échouer la fréquentation de l'autre parent, l'amplification de la programmation par des proches peuvent finir par encourager l'aliénation parents – enfant et fixer auprès de l'enfant le syndrome de l'image du parent adversaire.

Ainsi se forme une coalition stable entre l'enfant et celui de ses parents qui vit avec lui et qui au bout d'un certain temps ne doit même plus intervenir activement. Dans certains cas, le rejet d'un des parents prend des formes rituelles telles que les décrits W. Klenner dans son article mentionné ci-devant:

Beaucoup ont certainement fait connaissance plus ou moins intense et plus ou moins douloureuse de cette évolution qui concerne les femmes et les hommes, mais plus d'hommes / pères que de femmes / mères. Elle dépend entre autres du fait que le droit de l'exercice de l'autorité parentale est dans la majeure partie des cas accordé aux femmes / aux mères qui du reste vivent avec l'enfant dans la majorité des cas. Mais j'ai aussi eu connaissance de certains cas très graves de programmation par les pères quand ce sont eux qui vivent (en général) avec l'enfant.

Au début, la fréquentation de l'autre parent après la séparation se passe relativement bien lorsque, brusquement, des perturbations plus ou moins intenses se produisent au niveau de la fréquentation. Ainsi, l'enfant est souvent malade le week-end de fréquentation convenu, ou pour une raison quelconque, l'enfant ne peut pas ou ne veut pas respecter les rendez-vous qui de plus en plus souvent n'ont pas lieu et qui ne sont jamais rattrapés. Les arguments avancés sont: „Il faut laisser l'enfant tranquille“, „L'enfant peut y aller quand il veut, mais il ne veut pas – et on ne peut quand-même pas l'y obliger.“ (Remarque: Qui permettrait à un enfant faisant l'école buissonnière ou ayant une phobie de l'école, de rester simplement à la maison, sans recourir aux mesures d'aide appropriées?. Alors apparemment, vu de l'extérieur, l'enfant retrouve éventuellement sa quiétude. J. Bowlby [1961], R.

Spitz [1996] et Robertson J. / Robertson, J. [1979] analysent ce que la rupture de la relation déclenche vraiment dans l'enfant. Ils décrivent des phases de **révolte, de désespoir et de reniement / séparation**. La dissociation est une forme de résignation au sens d'une dépression réactive qui elle est une des formes des troubles à long terme du développement de l'enfant, de ses contacts affectifs et de troubles relationnels au sens d'une « **déprivation psychique** » à l'âge enfantin. La pédiatrie / néonatalogie a remédié à ces difficultés (par exemple en installant des unités parents – enfants et par le rooming-in), les procès en droit de la famille n'ont malheureusement pas encore franchi ce pas.

En tout cas, l'aliénation entre l'enfant et celui de ses parents qui ne vit pas avec lui progresse, mettant en danger la relation qui finit par s'interrompre

A quoi reconnaît-on un enfant atteint du PAS?

Le professeur Gardner décrit huit manifestations principales révélatrices du PAS. Leur intensité et leur expression peuvent varier. Notamment dans sa forme faible, tous les symptômes énumérés ne sont pas manifestes chez tous les enfants.

Campagne de rejet et de diffamation

Les belles expériences vécues avec le parent rejeté sont presque totalement refoulées. Le parent rejeté est dévalorisé sans aucune gêne et sans sentiments de culpabilité. Il est décrit comme quelqu'un de méchant et de dangereux, il se voit quasiment traité comme un brute. La description déclenche dans l'enfant de grandes tensions intérieures; quand on lui pose des questions complémentaires, l'enfant est souvent incapable de concrétiser sa présentation. Il répond souvent: „C'est comme ça, je le sais."

Réflexe de prise de position pour le parent programmeur

Lors de convocations de la famille, l'enfant prend position – sans hésiter et sans conteste – en faveur de celui de ses parents qui vit avec lui, souvent

même avant que celui-ci se soit exprimé. Dans de telles situations, l'enfant est là aussi souvent incapable de concrétiser ses reproches lorsqu'il est invité à le faire.

Extension des hostilités à toute la famille et à l'entourage du parent rejeté

Sans motif plausible, les grands-parents, les amis, les proches de son parent rejeté avec lequel l'enfant entretenait toujours des relations chaleureuses et cordiales se voient brutalement rejetés avec autant d'hostilité que le parent rejeté lui-même. Les explications invoquées pour justifier ce comportement sont tout aussi absurdes et déformées. En même temps, l'enfant éprouve des tensions et des déchirures internes profondes.

Le phénomène de „sa propre opinion"

Au sein des familles atteintes du PAS, celui des parents qui vit avec l'enfant souligne tout particulièrement la „propre volonté" et l'"opinion propre" de l'enfant. Dès l'âge de trois ou de quatre ans, les enfants atteints du PAS savent pertinemment que tout ce qu'ils disent, c'est leur propre opinion. Tout parent programmeur est fier de l'indépendance de ses enfants et de leur courage de dire ce qu'ils pensent. Souvent, les enfants sont invités à dire en tout cas „la vérité". Et il est certain qu'ils donneront la réponse attendue, car aucun enfant ne peut risquer de décevoir celui de ses parents qui s'occupe de lui et dont il dépend.

A ce point précis, les conséquences fatales de la programmation deviennent manifestes: les enfants désapprennent à faire confiance à leurs propres perceptions et à les exprimer. Ils sont incapables de déchiffrer et de reconnaître comme tels les messages contradictoires de double lien (double-bind messages) qui leur parviennent: „pars avec ton père / ta mère (message verbal), mais n'oses pas aller avec lui / elle (message non-verbal)." Cela le rend fou.

Absence de sentiments de culpabilité en raison de la cruauté à l'égard du parent aliéné

Les enfants atteints du PAS n'ont pas de sentiments de culpabilité, car ils présument que le parent rejeté est froid et insensible, que la perte de son enfant ne le fait pas souffrir et qu'il mérite d'avoir perdu le contact. En même temps, on exprime des revendications financières et des exigences de toutes

sortes sans avoir de scrupules; les enfants sont convaincus d'exiger à juste titre; ils ne montrent aucune gratitude.

Détérioration de la relation depuis la séparation

Un des critères nécessaires pour la détection du PAS est probablement le moins décrit et identifié, mais est fondamentalement l'un des plus importants. Il est relatif à l'existence d'une relation positive entre l'enfant mineur et le parent absent ou " non-résident ", avant la séparation du couple, et à sa dégradation substantielle ultérieure. La reconnaissance d'un tel déclin ne va pas de soi. C'est, de plus, l'un des plus importants indicateurs de présence de l'aliénation mais aussi la mesure de son " succès " relatif. A titre d'exemple, si un père avait une relation bonne et réciproque avec les enfants avant la séparation, et une relation très distante après, alors on peut à tout le moins supposer sauf preuves du contraire, que quelque chose a causé ce changement. Si ce père essaye clairement de maintenir une relation positive avec les enfants à travers des visites régulières et autres activités et que les enfants ne veulent pas le voir ou l'impliquer dans leurs vies, alors on pourra seulement spéculer qu'un processus d'aliénation a été mis en œuvre. Les enfants ne perdent naturellement pas l'intérêt pour le parent " non résidentiel " ni ne deviennent pas distant simplement en vertu de l'absence de ce parent. Aussi, des relations parentales saines et établies ne s'érodent pas naturellement. Elles doivent être attaquées. Alors, un dramatique changement dans ce domaine est toujours un indicateur virtuel qu'un processus d'aliénation a eu quelque succès dans le passé.

En particulier, si une évaluation soignée de la relation parentale avant séparation n'est pas faite, son omission crée l'impression que le trouble ou même le statut d'aliénation qui existe depuis est plus ou moins un résumé précis de ce qui existait auparavant. Remarquons que rien n'est moins sûr ! Une relation aliénée, partiellement aliénée ou de manière intermittente avec le parent non résidentiel et l'enfant après la séparation est plus précisément une distorsion de la réelle relation parentale en question. Sa mise à exécution conduit souvent à une atmosphère hystérique qui est souvent présente dans ces dossiers.

L'impact de la programmation / manipulation sur le développement de la personnalité de l'enfant atteint

Selon Gardner (1998, page 441), le fait de générer un PAS doit être considéré comme un „abus émotionnel“; ses effets destructifs – pouvant avoir des impacts tout au long de la vie – sur la personnalité de l'enfant doivent être évalués comme tout aussi graves que ceux d'un abus sexuel . D'autres experts aussi désignent la programmation / manipulation débouchant sur le PAS comme „abus émotionnel / psychique de l'enfant“, ou comme „abus narcissique de l'enfant“.

L'ICD 10 (1994) considère l'abus psychique sous le code diagnostique T 74.3. Juridiquement parlant, U. Kodjoe / P. Koepfel (1998) font valoir que le PAS remplit ces critères du fait qu'il compromet gravement la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant moyennant l'exercice abusif de l'autorité parentale et l'exploitation de la dépendance de l'enfant .

Les expériences faites à mon cabinet de psychiatrie et de psychothérapie ne font que confirmer cette analyse. Vouloir résoudre le problème en prononçant par exemple l'interdiction pour le parent aliéné de fréquenter son enfant et le transfert exclusif du droit d'exercice de l'autorité parentale au parent aliénant c'est sous-estimer considérablement le risque encouru par l'enfant.

Le PAS produit chez l'enfant une confusion systématique de la perception de soi et d'autrui ainsi qu'une profonde aliénation de soi. L'enfant atteint du PAS apprend à se méfier des ses propres sentiments et de ses perceptions. Il dépend pour le meilleur et le pire de la bienveillance de celui de ses parents qui le programme et le manipule. Il perd le sentiment de la réalité et de ses propres limites.

Son identité est profondément ébranlée, elle devient indécise et fragile. La conséquence en est une estimation négative de soi, un manque de

conscience en soi et une profonde insécurité. Au contact d'une telle personne, on a l'impression d'être devant un caméléon qui dit „oui" et pense „non".

Soumis à une forte pression d'adaptation et de loyauté, l'enfant apprend à s'adapter aux attentes des autres; il est incapable de développer clairement son individualité et son autonomie. De graves troubles souvent quasiment insolubles de la personnalité se produisent, le phénomène du „soi faux" se développe . On retrouve ce phénomène dans les troubles du comportement alimentaire, dans la toxicomanie etc. „Qui suis-je?", „Qu'est-ce que je pense?", „Qu'est-ce que je ressens vraiment?" Ces questions tracassantes tourmentent les personnes atteintes souvent pour toute leur vie. Plus tard, ces personnalités sont particulièrement réceptives pour les idéologies radicales qui divisent le monde en „noir" et „blanc".

Au niveau de son **comportement affectif**, l'enfant atteint du PAS acquiert des modèles extrêmes de soumission et de domination (courber l'échine vers le haut et donner des coups de pied vers le bas). Comme il a fait l'expérience qu'amour et contact affectif peuvent également être abusés et servir à contrôler et à manipuler, il aura du mal plus tard à admettre l'intimité et la proximité, de peur de devenir à nouveau la victime de tentatives de séquestration destructrice d'identité. Les conséquences qui en résultent sont des difficultés à configurer la proximité et la distance.

Chacun connaît les problèmes relationnels pouvant résulter d'un comportement démesurément captatif et séquestrant d'une part et d'un comportement exagérément distancé et inabordable de l'autre. **En fonction de l'intensité du PAS, la personnalité de l'enfant sera pour le moins gravement lésée et au pire ruinée.** Les complexes symbiotiques non résolus qui se manifestent dans le cas du PAS, sont au coeur de ce qu'on appelle les „maladies du Moi" qui vont des maladies psychiatriques jusqu'aux toxicomanies et aux maladies psychosomatiques en passant par le syndrome des états-limites, les dépressions, les maladies d'angoisse et les troubles et déviations sexuels. Dans les cas moins graves, les conséquences apparentes

sont peu spectaculaires, mais elles constituent néanmoins un préjudice considérable à la qualité de vie des personnes concernées

Le rejet actif occasionné par la manipulation, la négation et la préconception négative du parent initialement bien aimé apporte des lésions encore bien plus profondes au soi et au cœur de l'enfant atteint que la perte en tant que telle (comme par exemple en cas de décès). Les deux phénomènes, les sentiments massifs de culpabilité et la part que le parent perdu représente pour la propre personnalité de l'enfant, ont besoin d'être refoulés ou dissociés grossièrement, pour utiliser une image: ils doivent être „amputés”. Le détachement tant du parent idéalisé avec lequel il vit que de l'autre parent dévalorisé en est rendu d'autant plus difficile voire impossible au moment de l'adolescence. Là aussi, d'autres problèmes de développement peuvent s'installer à long terme.

La raison pour laquelle l'abus psychique ou narcissique est souvent difficile à identifier, c'est parce qu'il ne se produit pas dans l'intention de faire du mal, mais revêtu de l'apparence de l'amour. En raison de ses conséquences fatales et longues, il est toutefois aussi intolérable que les autres formes d'abus dont il faut protéger les enfants.

Quant à l'évaluation de la prétendue volonté de l'enfant, il faut établir si sa déclaration correspond vraiment à sa volonté, ou si elle est le fruit de manipulations, et si les interventions telles que par exemple l'interdiction de fréquenter le parent et d'entrer en contact sont vraiment requises, si elles profitent à l'enfant ou si elles lui sont au contraire gravement préjudiciables.

De manière générale, le maintien voire le rétablissement des relations naturelles avec le père et avec la mère constitue un aspect central du „bien-être psychique et moral de l'enfant”; la „tolérance du contact affectif” reste un critère essentiel régissant l'attribution du droit d'exercice de l'autorité parentale .

Le dynamisme relationnel et l'arrière-plan psycho-dynamique en cas de PAS

Suivant l'exemple de U. Kodjoe / P. Koepfel: „Das Parental Alienation Syndrom”.

1. Au niveau des parents programmeurs

Le divorce, comme toute crise de la vie, réveille des sentiments non maîtrisés (angoisse, colère, tristesse, danger) et des thèmes relevant de la biographie de la personne concernée (par exemple: événements traumatisants de l'enfance). La douleur et les expériences de séparation remuent ces anciens sentiments qui viennent s'ajouter aux émotions actuelles. Ceci explique l'intensité, voire parfois l'irrationnel du vécu et du comportement émotionnels de l'une ou des deux parties du couple. Les anciennes blessures qui n'ont effectivement rien à voir avec le partenaire se projettent sur lui / elle, les problèmes actuels se rattachent à lui / à elle

Si les parents programment leur enfant, c'est qu'ils n'ont pas réussi à assimiler de manière constructive l'expérience douloureuse de la séparation, la tristesse, la peur de la perte et du délaissement, l'espoir déçu et les attentes non remplies. Ils ne réussissent pas à apprécier à leur juste valeur les nouvelles chances que leur offre la nouvelle situation pour réussir leur propre vie, pour s'y mettre de manière constructive en réorganisant leurs relations familiales. L'ex-partenaire reste le méchant / la méchante qui est coupable de toute la misère. Ces parents ne sont guère capables de voir leur propre responsabilité dans le conflit.

Lorsqu'un des parents programme son enfant contre l'autre parent, c'est qu'il a une peur panique de perdre son enfant après avoir déjà perdu son partenaire. Ou ce sont des sentiments de vengeance qui le poussent à vouloir frapper ou tourmenter l'autre parent. Il forme une coalition étroite avec l'enfant, coalition à laquelle personne d'autre ne peut accéder: „Nous contre le reste du monde”. Ceci crée une affection pathogène d'angoisse dans laquelle l'enfant est pour ainsi dire détenu sans pouvoir y échapper. Parfois, une telle affection d'angoisse peut avoir des traits paranoïaques au sens d'une „folie à deux”, d'une situation qui requiert un traitement psychiatrique.

Certains reproches injustifiés d'abus sexuel doivent à mon avis être vu sous cet angle-ci. Dans une telle situation, le parent programmeur est convaincu – en se surestimant de manière grossière – qu'il doit protéger l'enfant contre l'autre parent. **En fin de compte, l'enfant dépendant se trouve séquestré et instrumentalisé, pour soi-disant sa propre protection. Ce qui peut éventuellement se comprendre dans un certain sens dans l'optique du parent concerné est fatal pour l'enfant concerné.**

2. Au niveau de l'enfant programmé

L'enfant est contraint d'accepter la fausse réalité s'il ne veut pas mettre en jeu sa relation avec le parent avec lequel il vit. La rupture du contact avec l'autre parent l'oblige à abandonner l'épreuve de réalité; il s'approprie les histoires déformantes et manipulantes du parent avec lequel il vit. Des mécanismes de dissociation se produisent alors à l'intérieur de l'enfant, dissociations au sens psychiatrique. Un enfant vivant dans une atmosphère que la colère et le rejet d'un des parents fait littéralement vibrer finira vite par adopter cette ambiance.

Son besoin de sécurité, sa situation de dépendance, son affliction, sa colère et la peur de perdre aussi le parent avec lequel il vit l'inspirent à s'identifier avec le parent programmeur et à se ranger radicalement dans le parti de ce dernier. Plus l'enfant est jeune, plus vite s'effectue ce processus néfaste. Il fait qu'au moins provisoirement et superficiellement l'enfant se trouve libéré de son conflit de loyauté insupportable entre ses deux parents. Mais le prix qu'il paye est très élevé. Selon U. Kodjoe / P. Koepfel, les traumatismes basés sur des événements réels peuvent se résoudre moyennant une approche thérapeutique qui passe par le souvenir et le vécu. Toutefois, cette approche thérapeutique n'est rarement couronnée de succès quand il s'agit de traumatismes programmés mélangeant le réel avec l'irréel.

lorsque l'un des parents ou les deux parents instrumentalisent l'enfant contre l'autre partenaire, lorsqu'ils risquent de détruire la relation en programmant l'enfant et en évitant la fréquentation de l'autre parent faisant

naître ainsi un danger considérable pour le développement de l'enfant. Il faut faire comprendre sans équivoque aux deux parents que pour la protection des enfants, un tel comportement n'est pas toléré par les gardiens de la loi

Il me semble important que les services d'assistance aux jeunes et les tribunaux n'admettent jamais que le contact entre l'enfant et celui de ses parents qui vit à part soit rompu de manière unilatérale et sans raison contraignante. Capituler devant les cas particulièrement difficiles – et à mon avis, l'empêchement durable et systématique de la fréquentation et / ou une problématique de PAS sévère sont des cas particulièrement difficiles – c'est agir aux dépens de l'enfant. En effet, les traumatismes provoqués par la perte forcée d'une relation parentale sont profonds et perdurent nettement jusqu'à l'âge adulte

Compte tenu des lésions graves de la personnalité qui en résultent, faire de son enfant un cas de PAS en le programmant et en le manipulant, n'est pas une „peccadille“.

Concernant le PAS sévère, le professeur Gardner écrit que l'inactivité condamne les deux à l'aliénation mutuelle tout au long de la vie, celui des parents qui devient la victime tout aussi bien que l'enfant. Que rien ne permet de croire que devenus adultes, ces enfants comprendront ce qui leur est arrivé et qu'ils se réconcilieront avec le parent aliéné. Que même si l'on essayait de procéder à une telle réconciliation, elle ne réussirait probablement pas. Que d'ici là, le fantasme de l'enfant qui veut que le parent victime soit détestable se sera gravé si profondément dans les méandres de son cerveau qu'une telle tentative ne pourra plus rien changer. Que de plus, au cours des nombreuses années passées sans aucun contact, le fondement sur lequel grandissent les relations sera sans consistance, sinon complètement détruit

(Mise en page sous PDF par www.patrick-garnier.net)